



Le 22 novembre 2024

Compte-Rendu FORCE OUVRIÈRE

Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail du CSA des DDI du 19 novembre 2024

Austérité et absence de moyens qui ne riment pas avec conditions de travail !

Retrouvez les éléments portés par FO en ouverture de séance [ICI](#).

La secrétaire de la Formation 3SCT du CSA des DDI a reçu le matin même de la réunion de l'instance un courrier du Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer (à retrouver [ICI](#)).

Le ministre y annonce :

- une rallonge budgétaire de 26 millions d'euros pour le programme 354 (Administration générale et territoriale de l'État) pour 2024 et une progression de ce même budget en 2025,
- une augmentation de certains budgets relatifs à l'immobilier (travaux du quotidien, de sécurisation des locaux, rénovation d'espaces d'accueil) et aux services et infrastructures numériques.

Le ministre appelle à la poursuite de la convergence et de l'harmonisation du chantier de l'Administration Territoriale de l'État.

Lors de la dernière réunion CSA des DDI, les représentants du personnel ont voté une [motion](#) intersyndicale dénonçant la dégradation des conditions de travail.

S'agissait-il pour le ministre de répondre à cette alerte, ou comme M. Retailleau l'indique dans son courrier, de répondre au « renforcement de l'état territorial », dont la demande aurait été exprimée « très largement » par des agents lors des rencontres de l'administration territoriale de l'État lancées le 12 février 2024 ?

FO souligne le caractère dirigé et dirigiste dans la conduite de ces rencontres de l'ATE et restera vigilante aux initiatives locales prises au nom des fausses bonnes idées émergeant de ces ateliers.

Forte du respect et de la sauvegarde du Service Public Républicain, **FO** reste mobilisée pour les agents, leur défense, celle de leur mission.

À suivre !!!



Le Ministre

Monsieur le Secrétaire F3SCT des DDI
Spécial FO

Paris, le 19 novembre 2024

Madame,

Le 12 février dernier, ont été lancées à Rennes les Rencontres de l'Administration Territoriale de l'État (ATE). Ces rencontres visaient à associer l'ensemble des agents de l'ATE à une large réflexion sur les priorités à mettre en œuvre pour consolider et renforcer nos organisations, améliorer la qualité de vie de chacun au travail, approfondir le sens des missions et renforcer le service rendu aux usagers. Elles ont été conduites tout au long de l'année autour de trois axes : une concertation avec les agents de l'ATE, l'association des ministères qui composent l'ATE et des échanges réguliers avec les organisations syndicales représentatives au CSA des préfetures et secrétariats généraux communs départementaux et des directions départementales interministérielles.

Au titre de la concertation territoriale, qui en était le cœur, plus de 400 tables rondes ont été organisées dans tous les départements, à l'initiative des préfets, sur des thématiques structurantes pour l'administration territoriale : la relation à l'usager, la gestion de sites, le renforcement de l'échelon territorial, l'attractivité de l'emploi public et la modernisation de l'environnement de travail des agents. Ces tables rondes ont rencontré un vif succès auprès des agents, qui y ont largement participé. Un atelier national transversal consacré à l'outre-mer s'est également tenu au printemps en Guadeloupe. Enfin, pour tenir l'engagement que 100 % des agents aient l'occasion d'y participer, une question liée aux Rencontres de l'ATE a été intégrée au baromètre social, consultation en ligne lancée par la DRH du ministère de l'Intérieur dont les dernières remontées étaient attendues pour la mi-novembre pour l'ensemble des ministères de l'ATE.

Nous devons maintenant entrer dans une phase de restitution et de définition des orientations à mettre en œuvre dans les prochaines semaines et les prochains mois pour répondre aux attentes légitimes qui se sont exprimées au cours de ces Rencontres.

Faoué Gervais
75003 PARIS Cedex 06
Service d'adresse 49 77 49 77 - 01 49 87 60 60
Adresse électronique : csa@interieur.gouv.fr

Les points saillants issus de cette FS :

Approbation des PV

→ **À retenir :** l'approbation des procès-verbaux n'est qu'une formalité, mais le rythme de production de ces derniers par l'administration ne permet pas toutefois d'être à jour des décisions prises.

Qu'à cela ne tienne, nos compte-rendus syndicaux sont fidèles à plusieurs titres des engagements pris en séance !

Point d'avancement de la feuille de route de la F3SSCT des DDI 2023-2026

→ **À retenir :** la feuille de route des actions à mener est ambitieuse. Elle doit être menée à bien dans l'intérêt des agents. L'administration doit nous communiquer un nouveau calendrier, certains groupes ayant pris du retard par rapport à ce qui était initialement prévu.

Tableau de suivi des signalements et tableau de suivi des demandes des membres de la formation spécialisée

→ **À retenir :** ces suivis des situations signalées au fil de l'eau par les organisations syndicales sont assurés par les services de la DRH du ministère de l'Intérieur.

L'occasion pour **FO** de revenir sur les problèmes locaux non résolus avec les directions locales dont les réponses de l'administration ne sont pas satisfaisantes.

Calendrier prévisionnel 2025

→ **À retenir :** 3 réunions de la FSSCT des DDI sont prévues en 2025. C'est une programmation *a minima* selon les textes en vigueur. On passera sous silence la tenue de nos FS le lundi ou le vendredi pour 2025...

Questions diverses

L'administration a placé en points divers plusieurs sujets que les représentants du personnel ont souhaité évoquer : les conditions de travail des agents au regard du contexte budgétaire, la coordination et les mesures de sécurité mises en place pour les agents de DDI lors des contrôles et inspections menées par les différents ministères de l'ATE sur le terrain, la restauration collective, la feuille de route de lutte contre les agressions des IPCSR et la protection sociale collective (PSC).

Pour en savoir plus sur les débats...

Point 1 et 2 | Approbation des PV des FS des 2 avril et 24 juin 2024

Reportée lors de la dernière FS, l'approbation du PV du 2 avril est votée à l'unanimité par les représentants du personnel. En raison d'une transmission tardive, le PV de la FS du

24 juin dernier est reporté à la séance prochaine. Ces procès-verbaux sont disponibles sur l'intranet du ministère de l'Intérieur.

Point 3 | Point d'avancement de la feuille de route de la FS des DDI

Élaborée et validée en 2023 en concertation avec les représentants du personnel, la feuille de route de cette instance pour la période 2023-2026 comporte différentes actions dont le calendrier de mise en œuvre proposé initialement est le suivant :

- Qualité de vie et des conditions de travail : en priorité, préparation du baromètre social ATE

Groupes de travail 2024

- Médecine de prévention et réseaux de soutien au sein de l'ATE suite au rapport de la mission inter-inspections des DDI de juin 2021

- Convergence action sociale (convergence actions et convergence de tous aux prestations)

- Violences Sexuelles et Sexistes

Groupes de travail 2025

- Les sujets immobiliers (2025)

- Suivi des projets immobiliers en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail des agents ;

- Sensibiliser les instances locales sur leurs attributions en matière immobilière ;

- Suivi de la politique immobilière de l'Etat et notamment la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat définie par la circulaire PM du 8 février 2023.

Pour **FO**, il convient de poursuivre les travaux engagés dans le domaine des violences sexuelles et sexistes, avec notamment un bilan sur les propositions issues du groupe de travail. De plus, **FO** demande un point sur les déclinaisons locales des outils mis à disposition et un état des lieux des différents ministères concernés ...

FO rappelle la création et la diffusion au DDI des jeux de plateau, lors d'une précédente mandature, afin de sensibiliser le personnel aux violences sexuelles et sexistes au travail

et sollicite de nouvelles commandes pour les structures. Nous soulignons que ce support pédagogique peut être utilisé par les référents égalité hommes/femmes.

Actions sociales : pour **FO**, il est important d'éviter toute confusion entre l'action sociale relevant des périmètres ministériels et les mesures relevant des chantiers de convergence engagés par le MIOM et la DGAFP. Nous revendiquons pour les chantiers de convergence qui doivent bénéficier d'un alignement par le haut de toutes les prestations accessibles aux agents. Or, sur les premiers chantiers mis en œuvre, la subvention de restauration collective, force est de constater que ce n'est pas le cas.

FO constate que la feuille de route fixée fin 2023 n'est à ce jour que partiellement réalisée. Plusieurs travaux n'ont pas encore commencé, bien qu'ils étaient prévus en 2024 dans le cadre de groupes de travail : médecine de prévention et réseaux de soutien, convergence action sociale.

D'autre part, nous déplorons ne pas avoir été associés aux actions suivantes, qui figurent pourtant dans la feuille de route de la F3SCT pour la période 2023-2026 :

- La prévention des RPS et la politique du handicap et notamment la problématique des aménagements de poste de travail pour les personnes en situation de handicap.

En 2023, le RSU demandé par les OS a bien été réalisé et présenté pour l'année... 2021.

Point 4 Tableau de suivi des demandes

De quoi parle-t-on ? Un point systématique est désormais instauré pour s'assurer de la bonne prise en compte et/ou réalisation des demandes formulées par les représentants du personnel lors des réunions précédentes. **FO** demande à poursuivre les engagements de ce suivi pris par la DRH, Mme CASTELAIN et son équipe.

FO rappelle sa demande d'organisation d'une formation à destination des représentants locaux en conseils médicaux.

Le MASAF avait été identifié comme maître d'ouvrage d'une formation similaire avec l'élaboration d'un cahier des charges qui devait utilement être partagé avec le MI.

Point 5 Tableau de suivi des signalements des représentants du personnel

De quoi parle-t-on ? Les signalements relèvent de situations faisant l'objet de blocages du dialogue social au niveau local, voire de manquements remontés au niveau national à la demande de représentants du personnel locaux. Les représentants du personnel à la FSSCT les



La DRH a effectivement - et enfin - accédé à nos attentes concernant les visites de sites et un 1er groupe de travail s'est tenu ce 2nd semestre 2024.

Le baromètre social a fait finalement l'objet d'un bilan d'étape présenté en séance :

Sur 56 000 agents interrogés, 20 452 ont répondu, soit 36,5 % de répondants...37 % en DDI contre 29 % en 2020 et 36 % en Pref/SGC contre 31 % en 2020. Ces chiffres sont provisoires, en attente de la consultation des agents des outre-mers qui n'ont pas reçu le lien. Elle se déroulera sur la période du 26/11 au 06/12.

Une séance de présentation des premières tendances du bilan final est prévu 1^{re} quinzaine de janvier. L'institut IPSOS doit partager son portail d'exploitation aux services locaux qui devront désigner des personnes habilitées. Chacune devra suivre une formation spécifique par webinaire enregistré et visionnable au besoin.

Le partage des résultats locaux ne peut être réalisé que si au moins 10 agents par groupement ont répondu via le portail, en dessous les données seront secrétisées. Les grilles d'analyses pour les questions ouvertes et retours de résultats seront fournies par IPSOS. Enfin, un plan national d'action en découlera et sera décliné par la DRH aux SGCD pour l'élaboration de plans locaux, qui devront être présentés aux instances locales de dialogue social.

La relance de **FO** a permis de confirmer l'absence de prise de contact entre le MI et le MASAF. Le représentant du MASAF (M. MAGLAIVE, responsable du pôle SST) s'engage à produire le cahier des charges.

À suivre, donc !

font suivre à la DRH du MI pour trouver des réponses et/ou des solutions. Informés au fil de l'eau par la chargée de mission DDI, la FS DDI prévoit un point systématique en séance.

Les positions de FO : FO remercie le suivi assuré par le MI, mais précise que les éléments qui lui sont donnés par les services locaux ne correspondent pas toujours aux échos et à la réalité du terrain. Aussi, FO propose de poursuivre le suivi de certaines situations par le MI, lui permettant d'agir si nécessaire. Concernant les signalements liés aux bâtiments, FO alerte sur les retours jugés acceptables par le MI, qui ne correspondent pas aux attentes des agents et des représentants du personnel locaux.

FO dénonce le cloisonnement opéré entre les signalements relevant pour le MI du CSA et ceux relevant de la FS des DDI. Même si les origines des signalements relèvent parfois de problématiques relevant des compétences du CSA (réorganisations...), les causes des signalements sont le plus souvent liées au mal-être des agents et des RPS identifiés.

Dans le cadre d'un suivi, les OS de cette FS sollicitent un retour écrit ou une copie des consignes RH diffusées aux SGCD concernés lorsqu'elles font suite à leurs signalements.

Point 6 Calendrier prévisionnel 2025 des réunions de la formation spécialisée

L'administration a communiqué aux représentants du personnel les dates suivantes des futures F3SCT des DDI en 2025 : vendredi 21 mars à 9h30, lundi 30 juin et mardi 18 novembre à 14h30.

		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Compte tenu de l'importance des missions de la F3SCT, de ses attributions et de son périmètre, FO demande que l'administration organise *a minima* une réunion supplémentaire dans l'année et que puissent être communiqués avant les réunions des

éléments précis, si possible pour tous les points mis à l'ordre du jour, un relevé de conclusion rédigé à l'issue des réunions de l'instance.

La programmation et l'organisation des réunions doivent permettre une meilleure anticipation/programmation pour chacun des membres - OS comme administration - en lien et concertation avec les calendriers des instances ministérielles.

Nous souhaitons par ailleurs que soit évité un télescopage entre les réunions de la F3SCT et les instances ministérielles, qui ne font pas participer des interlocuteurs des ministères de l'ATE à notre F3SCT..

FO demande par ailleurs que soit laissé toute latitude et facilité aux représentants des personnels pour participer aux réunions et groupes de travail de cette instance, que ce soit en distanciel comme en présentiel.

Mme la DRH a indiqué être disposée à proposer un calendrier complété par les dates des réunions préparatoires et des groupes de travail.

Questions diverses

- **Point sur les conditions de travail des agents au regard du contexte budgétaire :** Face aux grandes difficultés rencontrées par les agents des DDI et aux remontées diverses et variées de ses représentants du personnel locaux, **FO** a demandé qu'un point soit réalisé sur les conditions de travail des agents, notamment pour que soient identifiés les éventuels « mots d'ordre » donnés aux Préfets et SGCD pour faire respecter les économies drastiques imposées par les coupes budgétaires 2024.

Ce sont de véritables cessations de paiement pour certaines DDI, chômages techniques pour d'autres et avec de grandes inquiétudes pour 2025. Les reports de charges 2024 sur 2025 sont d'ores et déjà annoncés alors même que certaines DDI ont déjà subi ce même report de charges de 2023 sur 2024, notamment avec les déménagements de locaux qui ont grévés, grèvent et grèveront encore les budgets de fonctionnement.



FO alerte également sur les bilans non réalisés pour les DDI suite aux dégâts causés aux cités administratives lors des mouvements agricoles 2024, alors même que certains ont nécessité des dépenses importantes en termes d'interventions immobilières et de nettoyage, voire de désinfection/dépollution.

Restrictions de chauffage, incitation au télétravail, des déplacements limités, des emplois de contractuels non renouvelés en raison des contraintes budgétaires invoqués : on ne compte plus les mesures qui impactent négativement les conditions de travail des agents et le service public rendu aux usagers. Globalement, des notes de service, des chartes et autres viennent confirmer ces restrictions, d'où l'impossibilité parfois d'honorer les missions de service public en DDI. Quelles suites et garanties pour les mois qui viennent quand l'ATE semble être inscrite parmi les priorités du 1^{er} Ministre ? Sous quelles formes, avec quels moyens et quelle crédibilité ?

Le service du MI a repris les termes du courrier du ministre de l'Intérieur adressé le matin même à la secrétaire de la FSSCT des DDI : annonce une rallonge budgétaire de + 26 M€ pour le BOP 354 et fonctionnement immobilier en hausse selon les débats du PLF 2025, maintien des contractuels (1 200 contractuels), recrutement de 45 ETP pour le MI et reconnaissance des agents du SGCD, prime pour les agents d'accueil ne pouvant bénéficier de points NBI.

Seul point positif vu des DDI : leur dette 2024 reportée sur 2025 sera moindre...mais la cible budgétaire 2025 sera calquée sur celle de 2024 après coups de rabots. C'est inacceptable pour FO !

Ministères sociaux : l'administration indique que les crédits métiers (inspection du travail) sont maintenus

MTEL : contraintes budgétaires sont très fortes sur le BOP 217 avec des réunions/formations à organiser en distanciel. Pour autant, il n'y a pas de remise en cause des réunions déjà identifiées.

- **Point relatif à la coordination et aux mesures de sécurité mises en place pour les agents de DDI lors des contrôles et inspections menées par les différents ministères de l'ATE sur le terrain :**

Seul un représentant du Ministère de l'Agriculture était intervenu lors d'une précédente réunion sur la **politique des contrôles terrain et la sécurité des agents dans un contexte de crise agricole et environnementale**. Il avait pour l'occasion rappelé les diverses actions et guides existants en la matière.

FO a souhaité de nouveau porter ce point à l'ordre du jour afin de s'assurer du respect des mesures de protection des agents, dans le cadre des crises aiguës agricoles et environnementales du 1^{er} semestre, et plus largement lors de l'exercice des missions.

À la veille de nouveaux mouvements sociaux, là encore, cette demande concerne plusieurs ministères et pas que le MASAF... Notamment, les questions laissées sans réponse à ce jour : quid de la mise en œuvre effective d'un système d'information interne accessible aux agents

dans les départements et de son alimentation ? Quelles mesures après les effets d'annonce du 1^{er} Ministre ATTAL sur le contrôle unique dans les exploitations agricoles ?

Force est de constater qu'aucun élément à ce sujet n'a été communiqué aux représentants du personnel, pas même la circulaire du 4 novembre 2024 du 1^{er} Ministre BARNIER sur le contrôle unique dans le secteur agricole. Un représentant de l'administration a toutefois indiqué qu'un outil informatique serait bientôt disponible, afin que les agents concernés puissent voir les contrôles faits par les différentes administrations

○ Recueil des infos des ministères :

▪ Ministères sociaux (MSO) : inspection du travail (IT) non concernée par le périmètre de la circulaire contrôle unique – intervention des forces de l'ordre si besoin. Une 60 aine de signalements/incidents ont été remontés en 2024 et selon la gravité des faits, l'administration assure un dépôt de plainte. Bonnes pratiques pour le déroulement des contrôles en général.

▪ MASAF : plusieurs travaux sont menés pour le bon déroulement des contrôles en exploitations agricoles et un travail est d'ores et déjà mené pour mettre en œuvre la circulaire CU du 15/11/2024 avec notamment la désignation d'un référent de coordinateur des contrôles (SEA, en général). Selon l'administration, la coordination des contrôles sous l'égide des préfets doit permettre de les cibler en permettant d'assurer la sécurité des agents.

▪ L'Inspection du travail bien que non concernée n'est en rien empêchée d'échanger sur l'exercice de ses contrôles. Un webinaire est en préparation et une réunion FS spécialisée ministérielle pour les contrôles est programmée prochainement. M. MALGLAIVE précise que les agents victimes d'agressions lors de contrôles bénéficient d'un dispositif d'accompagnement spécifique depuis 2021. Ce dispositif fera l'objet d'une communication de sensibilisation.

▪ MTEL : l'administration a fait un rappel des instructions relatives à la prévention et suivi des agressions à l'encontre des agents du MTEL. Ces instructions et fiches réflexes seront transmises à cette instance.

FO tient à souligner que les agents en DDI sont bel et bien concernés par ces textes ministériels de prévention/action en la matière. Outre notre instance, ces textes doivent être adressés aux DDI. **FO** rappelle le contexte de crise aiguë qui était celui qui l'a conduit à demander ce point et l'annonce de la sortie de cette circulaire du 4 novembre dernier sur le contrôle unique comprenant des recommandations, mais nécessitant rapidement de déterminer quels sont les contrôles/services ciblés ainsi que les pratiques qui vont en découler. **FO** s'inquiète de l'incompréhension qui pourra découler de certaines situations, alors même que sans les moyens ou consignes permettant de l'appliquer, c'est le risque d'accroître l'incompréhension des usagers et d'exposer les contrôleurs/inspecteurs dans l'exercice de leurs missions.

• **Point sur la restauration collective :**

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2022, ce sont désormais les secrétariats généraux communs (SGC) qui assurent la prise en charge des subventions de restauration collective, avec pour ce faire un transfert des crédits au Ministère de l'Intérieur (MI). Dans le cadre de ce transfert, le MI s'est engagé à ce que les agents des DDI fréquentant le même restaurant inter-administratif (RIA) touchent la même subvention grâce à une harmonisation par le haut. Cette harmonisation a été réalisée entre 2018 et 2023, mais depuis, le MI ne semble pas procéder à des réévaluations du montant des subventions qui permettraient de maintenir un reste à charge acceptable pour les agents... et ne suit pas celles faites par les autres ministères du périmètre de l'ATE.



Lors d'une réunion d'un groupe de travail restauration au MINEFI le 17 septembre dernier, ce dernier a confirmé le transfert de crédit effectué lors de l'harmonisation des subventions de

restauration collective en DDI et que par conséquent, il n'avait plus à intervenir. Toutefois, le SG du MINEFI s'est engagé à faire un point sur le sujet pour évaluer les discordances.

FO a cité quelques exemples de subventions minorées aux agents CCRF en DDI par rapport à celles de leurs collègues des Finances fréquentant le même RIA qui ont bénéficié d'une réévaluation par leur ministère.

Afin de faire un bilan de ces situations, **FO** a demandé un relevé du montant des subventions versées par département ainsi qu'un état des lieux des montants reversés par les ministères de tutelle au MI.

Concernant le point demandé par **FO** sur les expérimentations lancées en matière de restauration collective, le MI confirme l'expérimentation de dématérialisation des coupons repas dans la Creuse, le Doubs et le Jura. Elle se présente sous forme de QR codes sur smartphone ou format papier, et permet l'application immédiate de la participation individuelle ministérielle (PIM) et des subventions sur les facturations à l'agent de ses repas auprès des commerçants.

Au sujet des conventionnements, pour les structures et sites ne disposant pas de solutions de restauration collective, le représentant de l'administration a indiqué qu'il cherchait à identifier les « zones blanches » en vue de la conclusion de conventions auprès de restaurants/boulangeries.... Ces conventions sont proposées par les SGCD et sont validées le cas échéant par les services du MI. Les zones suivies en priorité par le MI pour les conventionnements sont celles qui ne disposent pas de solutions, telles que l'île-de-France.

FO demande à ce qu'aucun agent ne reste sans solution à ce jour et réitère sa position : aucun agent ne doit être pénalisé dans le cadre d'un traitement égalitaire. Les chantiers d'harmonisation menés ne sont acceptables qu'avec une réelle harmonisation par le haut. *A contrario*, un arrêt pur et simple de l'harmonisation doit s'opérer lorsqu'elle est au détriment des agents.

FO a également soulevé le cas du RIA de Lille, tout récemment créé et où l'on constate une différence du montant de la subvention de 2 € par repas entre les agents du périmètre ATE et ceux du MINEFI. Le MI précise l'avoir bien identifié et suivre ce dossier sur l'harmonisation. Toutefois, **FO** n'a pas obtenu de réponse à la question de la réévaluation des subventions des agents de DDI, au regard notamment de l'inflation.

- **Point sur la feuille de route de lutte contre les agressions des IPCSR :**

38 agressions à l'encontre des IPCSR sont à déplorer depuis le début de l'année 2024, contre 55 en 2023, soit une légère baisse. Des mesures de sanctions ont été systématiquement prises à l'encontre des agresseurs, notamment une interdiction temporaire de passer l'examen du permis de conduire. Plusieurs dispositions de la feuille de route ont été mises en œuvre par la DSR, dont des actions de communication, des crédits de sécurisation de certains centres d'examens (St-Priest, Epinal,...), et l'expérimentation d'un dispositif d'alerte pour les IPCSR depuis leur tablette...

FO reste mobilisée sur l'ensemble des mesures inscrites dans le cadre de cette lutte avec les représentants du SNICA-**FO**. Le sujet de plus en plus répandu de candidats qui se présentent à l'examen en état d'ébriété ou sous l'influence de stupéfiants, voire des formateurs a également été évoqué. Cette problématique sera travaillée par la DSR.



CONTRIBUTION



LA SANTE AU TRAVAIL DES IPCSR

Dossier remis, le 19 novembre 2024, à la Présidente de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSSCT), pour étude et actions visant à prévenir et protéger la santé des IPCSR.



• **Point sur la protection sociale collective (PSC) :**

Dépendant des accords de la DGAFP et bien que ne concernant que les périmètres des CSA ministériels, un état des lieux nous est présenté sur les solutions mises en œuvre au sein des ministères de l'ATE. Chaque agent étant dépendant du système de contrat collectif de son ministère employeur le rémunérant, ces informations sont importantes pour les agents.

○ MI : appel d'offre toujours en cours, les candidatures pouvant être déposées jusqu'à fin novembre 2024. Des travaux d'affiliation préalables étant nécessaires, la mise en œuvre sera effective au 2nd semestre 2025. L'appel d'offres pour la prévoyance sera lancé courant 2025 pour une mise en œuvre fin d'année 2025. Le décalage de calendrier du MI avec les autres ministères s'explique par le fait qu'il ne disposait pas de mutuelle référencée. Ce décalage pourra entraîner des situations atypiques en cas de mobilités d'agents d'un autre ministère vers le MI, à savoir que ces derniers devront continuer à bénéficier d'un contrat individuel et percevront la participation mensuelle de 15€ de la part du MI jusqu'à l'entrée en vigueur du contrat collectif obligatoire.



○ MASAF : sous mutuelle référencée jusqu'au 31/12/2024, l'entrée en vigueur de la PSC santé obligatoire intervient au 01/01/2025, il en sera de même pour la prévoyance qui reste facultative. Les agents ont reçu les mails pour demander leur affiliation ou dispense en octobre jusqu'à fin décembre. Le prestataire retenu est AGRICA (consortium Crédit Agricole/Groupama sous la tutelle de Mercer).

○ MSO : accord signé en 2024 par la majorité des OS. 2 offres reçues et valables. Notification du marché en février 2025 pour une mise en œuvre au 01/01/2026. Un avenant avec la mutuelle référencée a été signé dans l'attente.

○ MINEFI : accord signé en 2024 à l'unanimité des OS. Contrats de PSC et prévoyance non découplés et obligatoires. Notification des marchés en juin 2025 pour une mise en œuvre au 01/01/2026. Plan de communication prévu courant 2025.

○ MTEL : à l'instar du MASAF (fin de recours à une mutuelle référencée au 31/12/2024) soit une entrée en vigueur de la PSC santé au 01/01/2025 – Assureur ALAN retenu – affiliation et communication/FAQ auprès des agents depuis juillet 2024 – réunions/formations auprès des services RH – CNP assurances pour la prévoyance avec un dispositif en cours de mise en œuvre.

FO dénonce les solutions parfois retenues ne répondant qu'aux seules offres de marché sans se soucier de la préservation du caractère mutualiste de la protection santé et les situations des agents seuls ou chargés de famille qui vont subir une hausse importante de leurs mensualités, malgré les participations de leur ministère employeur. **FO** dénonce dans ce contexte le caractère de « vente forcée » obligeant les agents à s'affilier au prestataire retenu par ministère et ne permettant que très peu de dérogations. Ces pratiques mettent à mal des agents tant financièrement que moralement. **FO** incite les agents à se rapprocher des services RH et des prestataires pour répondre à leurs interrogations.

Vos représentants FO à la FS DDI :

Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 63

Lionel MARTINON, DDETS 26

Joël CANGE, DDTM 59



Damien MASCARAS, DDTM 44

Gisèle VIMONT, DDT 03

Nicolas MONNERET, DDETS 56

Expertes : Soizic BLOT, DDPP 35

Émilie PATTEYN, DDPP 17/CCRF